DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Lille Canton de Templeuve



MAIRIE DE MOUCHIN

REPUBLIOUE FRANCAISE

59310

Le Maire de la Commune de Mouchin,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L2213-1, L 2213-2, L 2213-3 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant que pour des travaux de pose d'un réseau d'eaux usées et d'eau potable effectués par la Société DELCROIX T.P. S.A.S., se dérouleront du n°5 Rue de Lille (de part et d'autre de la chaussée) à l'angle de la Rue de Douai et la Rue de Lille et qu'il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre l'exécution et garantir la sécurité des usagers de cette voie.

PROLONGATION ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature sera interdite du 09 Février 2023 au 17 Mars 2023 du n°5 Rue de Lille (de part et d'autre de la chaussée) à l'angle de la Rue de Douai et la Rue de Lille de 8 h 00 à 17 h 00

SAUF les véhicules de secours qui auront l'autorisation de circuler sans restriction.

Durant cette période de 17 h 00 à 8 h 00 du lundi au vendredi et le week-end une circulation alternée par le biais de feux tricolores seront mise en place sur la Rue de Lille et la Route de Douai **POUR** les autobus, les riverains et les véhicules de collectes des déchets.

La Rue Courouble ne sera accessible que par la Route de Douai.

Article 2 : Durant les travaux l'arrêté de bus « Rue Courouble » sera déplacé hors zone de chantier, tel que mentionné sur les plans ci-joint.

Article 3 : La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation de chantier se feront à la diligence et sous la responsabilité de la Société DELCROIX T.P. S.A.S., une déviation sera mise en place par la Société DELCROIX T.P. S.A.S.

Article 4 : Les présentes dispositions entreront en vigueur dès la pose du matériel de signalisation. Cet arrêté prolonge l'arrêté rédigé le 13 janvier 2023.

Article 5 : Madame la secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing ;
- SOCIETE DELCROIX T.P. S.A.S. 106 Rue de Hauterive 59199 Bruille Saint-Amand;
- Centre d'Incendie et de Secours d'Orchies Rue du Maréchal Leclerc 59310 Orchies ;
- Transport Arc-en-ciel exploitation@arcenciel2.fr
- Transport Lapage murielle.lapage@lapage-phlypo.fr
- Transport Eeckhoute eeckhoute@orange.fr
- Mairie de Bachy philippe.delcourt2@orange.fr
- Noréade a.meurillon@noreade.fr

Mouchin, le 08 février 20

Le Maire,

Christian DEVAUX.